

Participation au financement PLAI des opérateurs HLM et associations agréées



Département de la Sarthe

Cécile HUBERT
Simon POUZANCRE

Service Logement

Hôtel du Département – Place Aristide Briand
72 072 LE MANS Cedex 9

Tel : 02 43 54 73 27

habitat@sarthe.fr

cecile.hubert@sarthe.fr

simon.pouzancre@sarthe.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit d'une aide apportée aux organismes et sociétés HLM et associations agréées pour leurs opérations d'acquisition-amélioration ou construction de logements individuels destinés à la location sociale financés en PLAI. C'est une aide forfaitaire par logement qui peut être majorée pour des opérations spécifiques ou bénéficiant du label THPE.

TYPE D'AIDE

Subvention

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Territoire de la délégation de compétence des aides à la pierre (département hors Le Mans Métropole).

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Organismes et sociétés d'HLM et associations agréées

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

- Aide forfaitaire de 3 000 € par logement.
- Une aide supplémentaire de 1 000 € par logement est apportée pour :
- Les opérations de construction neuve ou d'acquisition-amélioration sur des parcelles contigües au bâti existant du centre bourg.
- Les opérations d'acquisition-amélioration spécifiques de logement adapté répondant aux besoins de ménages identifiés par les dispositifs du PDALHPD.
- Une aide supplémentaire de 1 000 € par logement est apportée pour les opérations bénéficiant du label Très Haute Performance Energétique (THPE).

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Etat

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Budget 2022 : 500 000 € d'autorisation de programme.

BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

En 2021, 46 logements ont été subventionnés représentant un montant d'aide de 222 000 €.

Crédits de paiement consommés : 139 000 €

